CHARTE SECTION SKI ETUDES

La présente charte précise le fonctionnement du Ski Etudes de Bourg Saint Maurice.
Tout candidat doit en prendre connaissance, l'accepter et la respecter tout au long de sa scolarité.

Les sports études ont pour vocation de concilier scolarité et pratique sportive au meilleur niveau dans le respect de la santé et du bien-être des jeunes accueillis.
Portée par un établissement scolaire public, la structure est porteuse d'un projet éducatif conforme aux valeurs de l'école républicaine.
Pour le bon fonctionnement de la structure, le coordonnateur pédagogique assure en particulier le lien entre l'établissement les familles et le ski études ; le coordonnateur sportif assure plus spécifiquement le lien entre les clubs les familles et le ski études. Les coordonnateurs agissent en totale synergie.

Le Ski Etudes résulte d'un partenariat officiel entre l'établissement et le mouvement sportif.
Selon l'emploi du temps et la période de l'année, l'élève est placé sous différentes responsabilités.

3 cas de figure existent :

La scolarité	**L'entraînement et la pratique sportive (ski et PPG)**	**Les plages de libération de l'élève pour entraînement compétition / journées de stage**
Sous la responsabilité du Proviseur	Sous la responsabilité du mouvement sportif (comité de Savoie district, Clubs)	Sous la responsabilité de la famille et des clubs
Coordonnateur : Boris MONOD (Prof. EPS) + professeurs principaux	Coordonnateurs : Thierry BLANC Océane GAIDET (cadres fédéraux)	Contacts : Clubs

La présente charte est établie entre : Le collège, La famille, L'élève

1/ Le collège s'engage :

- A organiser et aménager l'emploi du temps des classes concernées pour permettre aux élèves de s'entraîner (préparation physique/PPG, séances de ski) et de participer à des stages et compétitions.
- Accompagner, via les professeurs principaux, les élèves dans leur scolarité et favoriser les rattrapages des cours maintenus et manqués.

Tout ceci dans la limite des moyens accordés à la structure, en respectant les textes qui réglementent les sports études et **dans l'intérêt de la scolarité de l'élève qui reste l'objectif prioritaire.**

2/ La famille s'engage :

- A suivre attentivement la scolarité et l'entraînement de leur enfant pour déceler très vite des difficultés, une fatigue excessive… et à en tenir informé le cas échéant les coordonnateurs, l'infirmière, son professeur d'EPS, ses entraîneurs…

- A surveiller « l'hygiène de vie » de son enfant : rythme de sommeil, repos, alimentation… condition essentielle pour qu'il supporte la charge de travail et d'entraînement.
- A expliquer toute dispense médicale aux coordonnateurs de la section.
- A respecter le planning des visites médicales et à faire réaliser les examens complémentaire si besoin
- A envoyer leur enfant en cours en cas d'annulation de stages ou de compétition, ou de blessure.
- A respecter le calendrier scolaire spécifique ski études et ainsi proscrire toute absence de leur enfant en dehors de celles prévues. L'assiduité après les vacances de Printemps est nécessaire afin que celui-ci puisse terminer le programme. Dans le cas contraire, des jours de stage fin juin voire à l'automne suivant pourront être retirés.
- A veiller à la bonne participation au triathlon qui a lieu un mercredi, fin juin.
- A accepter que leurs enfants soient véhiculés par les minibus de la section, du collège et des clubs.
- A veiller au respect des engagements de l'élève ci-dessous.

3/ <u>L'élève s'engage :</u>

- A respecter le règlement intérieur du collège, la loi, les valeurs de la république et de l'olympisme.
- À entretenir de bonnes relations avec tous les adultes qui l'encadrent, aussi bien au club, au collège, à l'internat et avec tous les autres élèves. Ces relations passent par le respect des autres, politesse, ponctualité, travail, et assiduité.
- A avoir une attitude positive dans tous les cours : travail, concentration, rattrapage rapide des cours, recherche de progrès.
- A avoir intégralement récupéré les cours pour son retour au collège. Pour ce faire il pourra disposer de certains créneaux de PPG (après accord des coordonnateurs sportifs) pour aller travailler en permanence ou avec le <u>répétiteur</u> si possible.
- A venir assister aux cours pendant les périodes libérées sur lesquelles il n'a pas d'activité : élèves non sélectionnés, élèves blessés ou skieurs dont le stage ou la course ont été annulés au dernier moment.
- A faire preuve de motivation : toutes les activités physiques et sportives font partie de la préparation physique de l'athlète et de sa formation à long terme. Entre autres cross et triathlon sont obligatoires.
- A faire preuve d'assiduité : un élève dispensé assiste à tous les cours y compris, PPG, EPS et ski, sauf cas exceptionnel ou sur la demande des coordonnateurs sportifs ou professeurs. Des absences répétées et non justifiées par un certificat médical pourront être la cause de jours de libérations supprimés. Lors d'une absence exceptionnelle à une séance de PPG, l'élève devra se présenter avec un mot des parents, de l'infirmière ou un certificat médical sinon il se verra envoyé en étude.
- A respecter les règles de vie de l'établissement, prendre soin du matériel et des locaux.
- A respecter le matériel mis à disposition, prêté, et celui d'autrui : entretien, rangement.
- A représenter dignement le Collège et le Club lors des stages et des rencontres sportives inter-établissements, départementales, régionales, nationales, internationales, tant sur le plan sportif que comportemental.

4/ Les clubs s'engagent (rappel pour information) :

Par convention signée avec l'établissement, les clubs s'engagent :

- A prendre en charge les élèves de leur groupe compétition sur les créneaux libérés par l'établissement.
- A communiquer sur le programme sportif réalisé par les élèves en club si le coordonnateur sportif le demande
- A respecter les décisions du coordonnateur sportif qui organise les séances de PPG.

5/ Sanctions :

- Le règlement intérieur du collège s'applique à tout élève
- Des sanctions spécifiques peuvent être décidées en cas de manquements aux obligations figurant dans la Charte : suppression de séances sportives, de journées de stages voire de compétitions programmées sur le temps scolaire avec présence et travail obligatoire au collège, jusqu'à l'exclusion.

6/ Association sportive (UNSS) :

Les élèves sont invités à participer aux activités et compétitions de l'association sportive du collège,

7/ Admission et maintien :

- L'admission en Ski Etudes se fait sur critères sportifs définis par la fédération française de ski puis en commission scolaire.
- Chaque fin d'année scolaire, une commission sportive avec le comité de ski Savoie statue sur la liste des élèves critères pouvant être admis ou maintenus en SKi Etudes en Savoie
- Dans un deuxième temps une commission scolaire d'admission et de maintien est organisée dans l'établissement pour statuer sur l'inscription des élèves dans les classes SKI ETUDES en fonction des places disponibles. Cette commission est composée de personnels de l'établissement (proviseur ou/et du principal adjoint, CPE, professeurs principaux, coordonnateurs pédagogiques) et du mouvement sportif (coordinateur sportif, responsables du district et du comité de Savoie).
- **Le maintien n'est pas automatique. Les résultats sportifs ou le comportement scolaire même seuls peuvent empêcher le maintien en Ski Etudes.**
- Des manquements de la part d'un élève aux exigences de comportement peuvent empêcher le maintien dans la structure ou imposer un contrat qui encadre et conditionne celui-ci. Un tel contrat ne sera pas renouvelé plusieurs années de suite.
- Si l'élève ou la famille souhaite l'arrêt de la scolarité en section pour leur enfant, un courrier devra être adressé dans ce sens au proviseur et aux coordonnateurs.

Critères sportifs : (susceptibles d'évoluer d'année en année)

- **Entrée en 6ème** : Classement Coupe de bronze U12 (20G 20F de l'année d'âge) ou qualifié à la coupe carré neige, tests physiques, tests ski.
- **Passage en 5ème** : Classement de la Coupe de bronze U12 (15G 10F), Coupe d'argent (30G / 30F), qualifié à la finale du Coq d'Or et (des tests physiques peut permettre le recrutement de nouveaux entrants)
- **Passage en 4ème** : Classement Coupe d'Argent U14 (35 garçons 30 filles) de l'année d'âge ou qualifiés Ben'J ou au Géant du coq d'or ou une épreuve internationale (scara).

- **Passage en 3ème** : Classement Coupe d'Argent U14 (35 garçons 30 filles), Top 20G ou Top 15F sur une des épreuves des championnats de France, ou qualifiés à une épreuve internationale (Scara).

9/ Organisation du groupe élite et du groupe formation (4ème et 3ème) :

Les élèves n'étant plus critères pour la 4ème et la 3ème, peuvent avoir la possibilité de rester dans la classe ski étude avec un projet différent.

Groupe élite - A : Élèves répondant aux références techniques du projet de performance fédéral

- 1 visite médicale par an en début d'année scolaire
- 3h de sport le mercredi après-midi pour les 3èmes
- 3h d'EPS le vendredi (4ème et 3ème) parfois la ½ journée complète (4h) avec les professeurs d'EPS
- Une séance de 2h dans la semaine en plus des heures de sports, dédiée à la classe dans la semaine
- Accès à la préparation mentale et aux séances de kiné organisées par le ski étude
- Le statut de "saisonnier" n'est plus possible dans ces classes en compétition (U14 2e année), groupe élite ! Les jeunes doivent ainsi être sur place à la rentrée et jusqu'au bout de l'année pour bénéficier de toute la préparation mise en place
- Des libérations à l'automne, au printemps et pendant l'hiver, en blocs mercredi, jeudi, vendredi
- Libération tous les vendredis de l'hiver (clubs)
- Rattrapage nécessaire des cours sur les libérations automne et printemps + les mercredis de l'hiver (projet de mise en place de visios sur le stage automne)

Groupe formation - B : Élèves ne répondant pas aux références techniques fédérales

- 1 visite médicale par an en début d'année scolaire
- 3h de sport le mercredi après-midi pour les 3èmes (engagement par période)
- 3h d'EPS le vendredi (4ème et 3ème) parfois la ½ journée complète (4h) avec les professeurs d'EPS
- Le statut de saisonnier est possible
- Pas de libérations à l'automne et au printemps
- Prise en charge tous les vendredis de l'hiver par les professeurs d'EPS Mr MONOD et Mr DERUNGS (activités montagne diverses : snowboard, télémark, rando à ski sur piste réglementée, ski alpin, DVA…)
- Libération certains jeudis encadrés par Elise Schnoebelen (slalom, géant, ski libre).
- Présence en cours lorsqu'ils sont maintenus même en effectif réduit sans le Groupe élite

Le proviseur et les coordonnateurs du Ski Etudes.